



DELIBÉRATION N°172

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 décembre 2023

DEL 2023.12.13/172

Thème :

FINANCES

Objet :

**Débat d'orientation
budgétaire 2024 :
Budget annexe /
Régie Municipale
Briançonnaise de
Stationnement**

Convocation :

Date: 06/12/2023

Affichage: 06/12/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 21

**Nombre de
suffrages**

exprimés : acté

Le **mercredi 13 décembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSE, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Corinne ASCHETTINO, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
André MARTIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Renaud PONS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Maud GADÉ, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAÏN, Gabriel LÉON

Absents :

Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;
- VU** l'article L.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment son article 107 ;
- VU** l'article N°13 de la loi N°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** les délibérations N°168 du 09/12/2020 et N°37 du 10/03/2021 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal de Briançon ;
- VU** les statuts et le règlement intérieur du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;
- VU** l'avis du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;
- VU** le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 transmis aux membres du Conseil municipal ;
- CONSIDERANT** que l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;
- CONSIDERANT** que les régies des services à caractère industriel et commercial (Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement) doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dès lors qu'elles sont rattachées à une commune de 3 500 habitants et plus ;
- CONSIDERANT** que le débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ;
- CONSIDERANT** que le Conseil municipal débat sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, et l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs, des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

CONSIDERANT

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

que le débat n'a pas, lui-même, de caractère décisionnel et que la délibération a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi ;

CONSIDERANT

les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 11/12/2023 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour 2024 et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat qui restera annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.12.13/172

PUBLIÉE LE : 26 DEC. 2023

Le Maire,

Arnaud MURGIA



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2024

INTRODUCTION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2024, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le deuxième alinéa de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux prévoit que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.2312-1 du CGCT sont applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) par renvoi de l'article L.2221-5 du CGCT. Ainsi, les régies en charge d'un service public à caractère industriel et commercial, doivent organiser le débat d'orientation budgétaire dès lors qu'elles sont rattachées à une commune de 3 500 habitants et plus.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel. Ce débat représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit notamment permettre d'informer pleinement les membres du conseil d'exploitation et ceux du conseil municipal sur la situation économique et financière de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif, dans une perspective pluriannuelle.

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

[Table des matières](#)

INTRODUCTION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	1
1-Contexte général : situation économique et sociale.....	3
1-1-Situation globale :.....	3
1-2-Situation particulière de la RMBS	4
2-Situation et orientation budgétaires de la RMBS	6
2-1-Prospective financière	6
2-2-Section d'exploitation	6
2-3-Section d'investissement.....	9

Annexe : Prospective financière 2023 - 2027

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
 Reçu le 26/12/2023
 Publié le 26/12/2023

1-Contexte général : situation économique et sociale

1-1-Situation globale :

Selon les chefs d'entreprise participant à l'enquête de conjoncture de la Banque de France (environ 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 27 octobre et le 6 novembre), l'activité a légèrement progressé en octobre dans l'industrie, les services marchands et le second œuvre du bâtiment. D'après les anticipations pour novembre, l'activité dans les services continuerait à croître à un rythme modéré tandis qu'elle évoluerait peu dans l'industrie et le bâtiment. Les carnets de commande poursuivent leur érosion dans l'industrie et enregistrent un nouveau repli à un bas niveau dans le gros œuvre du bâtiment.

Dans l'industrie, les prix des matières premières continuent de se replier selon les chefs d'entreprise tandis que ceux des produits finis sont jugés quasi stables. Dans les trois grands secteurs (industrie, services marchands et 2nd œuvre du bâtiment), la proportion d'entreprises ayant augmenté leurs prix le mois précédent reste faible, proche de ses niveaux pré-covid.

Les difficultés de recrutement reculent plus nettement ce mois-ci mais concernent encore 44 % des entreprises (après 49 % le mois dernier).

L'indicateur mensuel de la Banque de France montre un regain d'incertitude en particulier dans le bâtiment. La situation de trésorerie se redresse légèrement mais demeure toujours jugée dégradée dans l'industrie et dans les services.

INDICATEUR D'INCERTITUDE DANS LES COMMENTAIRES DE L'ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE (EMC)

(données brutes)



005-210500237-20231213-2023_12_172-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

Sur la base des résultats de l'enquête, complétés par d'autres indicateurs, la Banque de France estime que le PIB progresserait entre + 0,1 % et + 0,2 % au quatrième trimestre (après sa hausse de + 0,1 % au troisième trimestre), porté par les services marchands ainsi que, dans une moindre mesure, par un léger rebond de l'industrie manufacturière. À ce stade du trimestre, cette estimation est toutefois entourée d'une large marge d'incertitude.

Les prévisions macroéconomiques relatives à la France de la Banque de France, qui portent sur l'année en cours et les deux années suivantes, font apparaître les chiffres suivants :

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUEL

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023
PIB réel	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,0
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,0
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,0
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- 0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,0
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>
Pouvoir d'achat par habitant ⁽¹⁾	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,0
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,0
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 1,0</i>

1-2-Situation particulière de la RMBS

La Ville de Briançon, qui exerce la compétence « stationnement payant », a créé une régie dotée de l'autonomie financière par délibération N°229 du 16/12/2009.

En vertu de ses statuts, la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) est chargée de la gestion, de l'exploitation, du renouvellement et du développement des stationnements sur voirie et parcs en ouvrage enterrés et/ou aériens.

La RMBS assure ainsi la gestion de 3 parkings souterrains :

- Parking « Val Chancel » devenu « **Centre-Ville** » avec 221 places.
- Parking « Aigle Bleu » devenu « **Prorel 2** » avec 175 places.
- Parking « Silo du Prorel » devenu « **Prorel 1** » avec 200 places.

La RMBS exploite le contrôle d'accès de la cité Vauban à l'aide de barrières automatiques et de bornes escamotables.

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

Le stationnement sur voirie est géré via un parc de 30 horodateurs implantés sur les principaux axes de la Ville et sur le parking du Champ de Mars, ce qui correspond à 840 places de stationnement dont 29 places PMR gratuites et 14 places de recharge pour les voitures électriques. Le stationnement sur ces 14 places reste gratuit pendant la recharge, d'une durée maximale de 3 heures.

La régie est responsable du contrôle et de la verbalisation du stationnement payant dans la Ville Briançon.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la RMBS est responsable du contrôle et de la verbalisation du stationnement payant sur le territoire de la commune de Briançon.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2018, les usagers qui se garent sur des places de stationnement payant ne reçoivent plus de d'avis de contravention en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement. L'amende pénale est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public appelée Forfait Post-Stationnement (FPS) dont le montant est fixé par chaque commune (35€ – Délibération N°169 du 08/11/2017).

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
 Reçu le 26/12/2023
 Publié le 26/12/2023

2-Situation et orientation budgétaires de la RMBS

2-1-Prospective financière

Le tableau de prospective financière est présenté en dernière page du rapport.

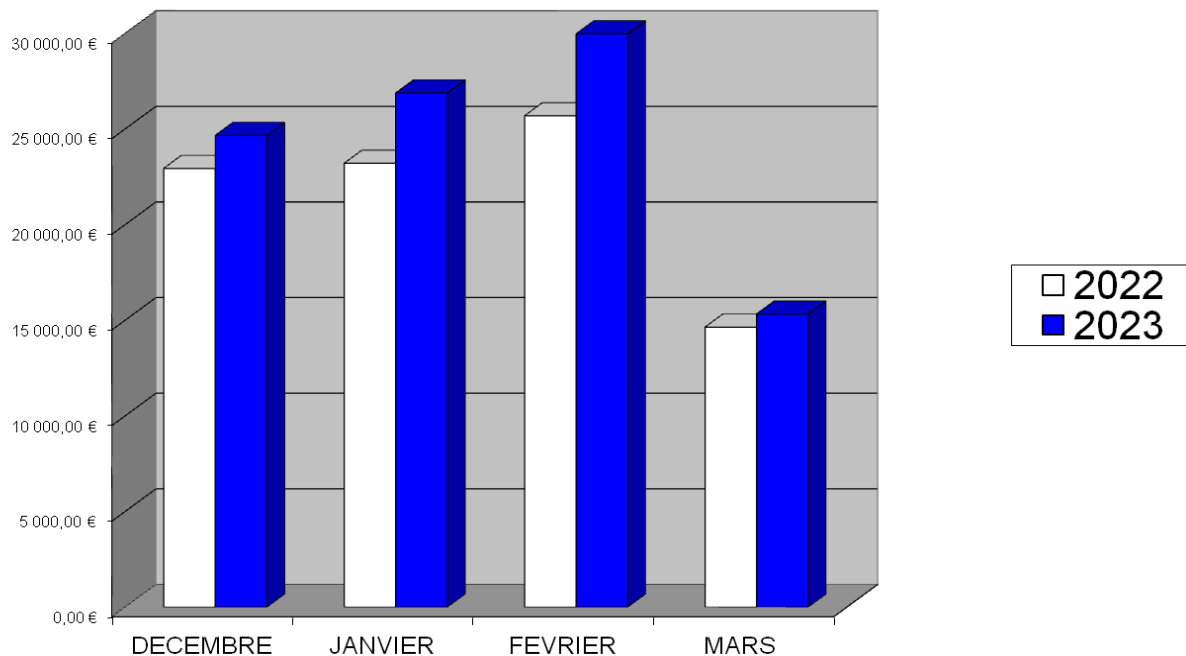
2-2-Section d'exploitation

Saison d'hiver 2022/2023

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour les 4 mois de la saison d'hiver et les compare à ceux de la saison précédente.

	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAL
SAISON 2021/2022	43 421,59 €	76 091,86 €	61 091,18 €	37 820,60 €	218 425,23 €
SAISON 2022/2023	58 493,90 €	82 084,38 €	68 873,50 €	42 065,86 €	251 517,64 €
ECART	+ 15 072,31 €	+ 5 992,52 €	+ 7 782,32 €	+ 4 245,26 €	+ 33 092,41 €

Recettes globales saison d'hiver



005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
 Reçu le 26/12/2023
 Publié le 26/12/2023

Voici les recettes de la saison d'hiver 2022/2023 en distinguant Voirie et Parcs :

Les recettes en voirie 2023 :

VOIRIE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAL
SAISON 2021/2022	20 486,33 €	52 889,65 €	35 405,80 €	23 185,00 €	131 966,78 €
SAISON 2022/2023	33 831,50 €	55 203,50 €	38 900,00 €	26 739,36 €	154 674,36 €
ECART	+ 13 345,17 €	+ 2 313,85 €	+ 3 494,20 €	+ 3 554,36 €	+ 22 707,58 €

Les recettes en parcs 2023 :

PARCS	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	TOTAL
SAISON 2021/2022	22 935,26 €	23 202,21 €	25 685,38 €	14 635,60 €	86 458,45 €
SAISON 2022/2023	24 662,40 €	26 880,88 €	29 973,50 €	15 326,50 €	96 843,28 €
ECART	+ 1 727,14 €	+ 3 678,67 €	+ 4 288,12 €	+ 690,90 €	+ 10 384,83 €

La mise en place d'une nouvelle tarification et les décisions prises pendant les conseils d'exploitation de la R.M.B.S avec l'ensemble de ces membres ont permis une évolution des recettes en voirie mais aussi et surtout dans les parcs ouvrages pour la saison d'hiver 2022/2023. L'objectif est toujours de redynamiser et de favoriser le stationnement dans les parkings souterrains pour trouver le bon équilibre entre les dépenses et les recettes.

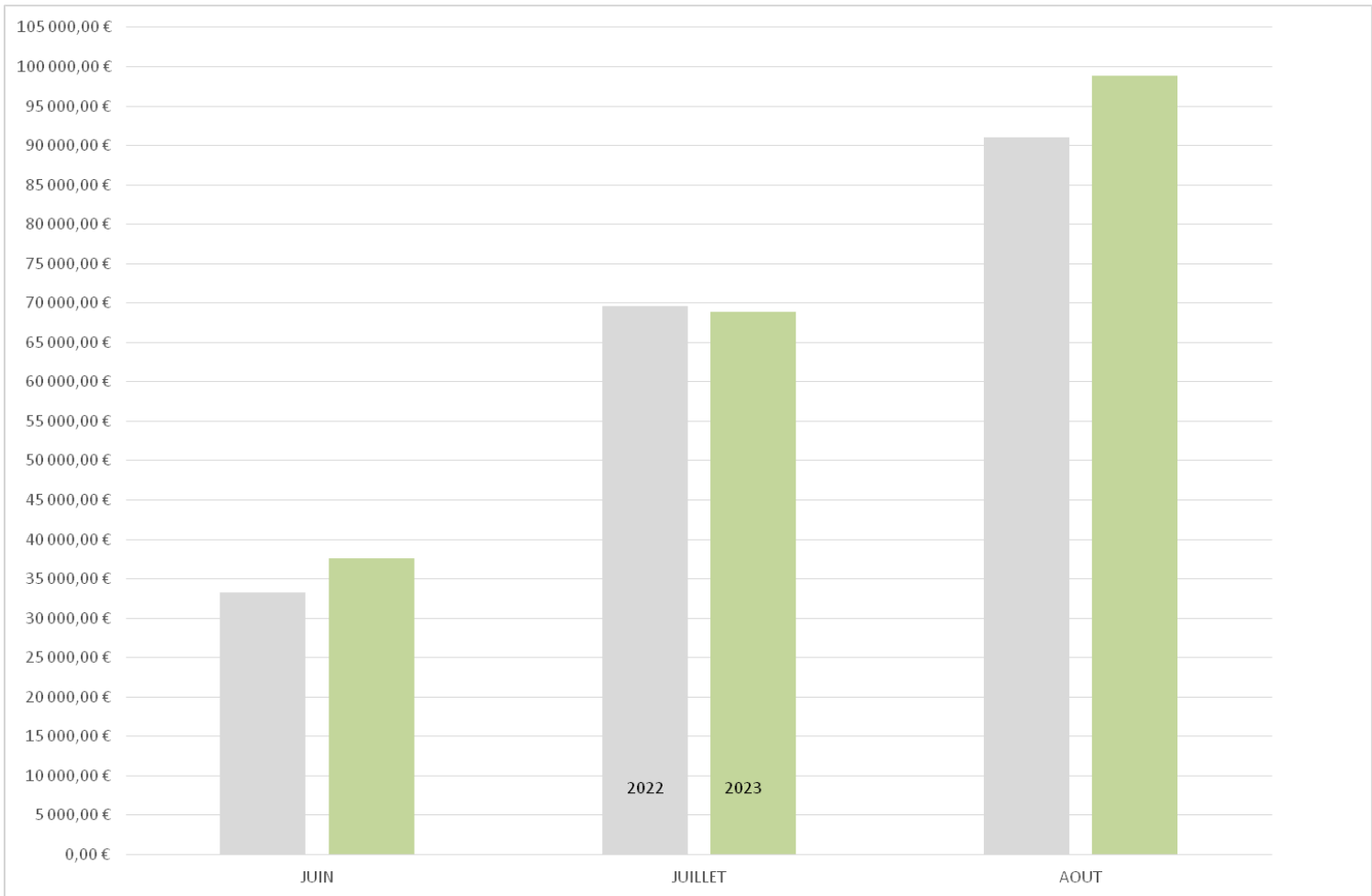
Saison d'été 2023

Le tableau ci-après présente les résultats pour les 4 mois de la saison d'été et les compare à ceux de la saison précédente.

PARCS ET VOIRIE	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL
2022	33 293,10 €	69 576,80 €	91 060,04 €	193 929,94 €
2023	37 608,50 €	68 920,73 €	98 854,80 €	205 384,03 €
ECART	+ 4 315,40 €	-656,07 €	+ 7 794,76 €	+ 11 454,09 €

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
 Reçu le 26/12/2023
 Publié le 26/12/2023

Recettes Globales saison d'été



Voici les recettes saison d'été 2023 en distinguant Voirie et Parcs :

Les recettes en voirie :

VOIRIE	JUIN	JUILLET	AOUT	TOTAL
2022	26 913,90 €	59 190,80 €	77 141,10 €	163 245,80 €
2023	29 750,40 €	58 816,73 €	84 274,80 €	172 841,93 €
ECART	+ 2 836,50 €	- 374,07 €	+ 7 133,70 €	+ 9 596,13 €

Les recettes en parcs :

PARCS	JUIN	JUILLET	AOUT	TOTAL
2022	6 379,20 €	10 386,00 €	13 918,94 €	30 684,14 €
2023	7 858,10 €	10 104,00 €	14 580,00 €	32 542,10 €
ECART	+ 1 478,90 €	- 282,00 €	+ 661,06 €	+ 1 857,96 €

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

En conclusion sur l'année 2023, à date, il est constaté une nette augmentation des recettes sur le stationnement payant (+ 42 795.52€), que ce soit en voirie ou en parcs.

Ces recettes significatives peuvent être mises en lien avec les modifications tarifaires, les travaux réalisés et la fréquentation touristique.

Le recrutement d'un agent A.S.V.P saisonnier (de juin/octobre) a joué en faveur de ces recettes de stationnement et des recettes de verbalisation qui ont-elles aussi connu une nette augmentation (+ 25 013.30 €) :

- Recettes brut de verbalisations 2022 : **72 820.50 €** pour **2 413 F.P.S**
- Recettes brut de verbalisations 2023 : **97 833.80 €** pour **3 172 F.P.S**

Soit + **25 013.30 €** pour + **759 F.P.S**

L'exercice 2023 devrait donc se solder par des recettes largement supérieures à celles de 2022.

2-3-Section d'investissement

Investissements 2023

1/ Cette année, la deuxième partie de la sécurisation de la grande Gargouille et de la rue du pont d'Asfeld (face au restaurant le Rustique) a été réalisée. Ce sont des rues historiques très fréquentées et piétonnes de 10h30 à 22h00.

Coût d'investissement de 18 661.46 € HT pour la borne du pont d'Asfeld. Coût total du projet : 67 491.55 € HT (2022/2023).

2/ Une deuxième tranche de bornes de recharge de véhicules électriques a été effectuée en 2023. Pour rappel, le projet initial comptait 7 bornes de recharge de 1,4 kWh à 22 kWh installées en voirie aux emplacements suivants : rue Oronce Fine (gare), parking du mail Chancel (av. du 159° RIA), place de l'Europe, place Gallice Bey, rue Adrien Daurelle, Place Général Blanchard, parking Altipolis.

Coût d'investissement de 19 373.00€ HT de la deuxième tranche. Coût total du projet : 45 197.80 € HT (2022/2023).

3/ 3 nouveaux horodateurs ont été acquis et il est prévu de déplacer 2 horodateurs qui serviront à la mise en place du futur secteur payant autour de l'hôpital. Ce projet sera réalisé à la fin des travaux de rénovation du service des urgences.

Coût d'investissement de 17 085.00 € HT.

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

4/ Rénovation du Prorel 1 : l'éclairage extérieur a été rénové pour la somme de 1 925.44 € HT. DU matériel et des fournitures ont été acquis pour repeindre l'ensemble des murs et des piliers du parking pour la somme de 7 535.90 € HT.

Coût d'investissement de 9 461.34 € HT.

5/ Diverses grosses réparations sur les terminaux de paiement et autres pièces nécessaires à la modernisation des horodateurs et des caisses :

Coût d'investissement de 7 216.00 € HT.

6/ En complément de l'offre en voirie, 2 bornes de recharge de véhicules électriques (3.7 kW à 22 kW) ont été installées aux parkings Centre-Ville et parking Prorel 2. Elles offrent la possibilité de paiements par application, CB sans contact et carte R.F.I.D. Leur mise en service est prévue début janvier 2024.

Coût d'investissement de 17 496.72 € HT.

7/ L'ensemble de la signalétique pour le stationnement sur voirie et les parkings en ouvrages a été modernisée et uniformisée.

Coût d'investissement de 7 356.17 HT.

8/ Tous les horodateurs de la ville ont été mis à jour (norme 5.5 de paiement par CB).

Coût d'investissement de 11 075.00 € HT.

9/ Achat d'un nouveau P.V.E pour la verbalisation saisonnière.

Coût d'investissement de 914.00 € HT.

10/ Remplacement des serrures sur l'ensemble des bureaux des parkings souterrains et intégralité des serrures du parking Centre-Ville, ainsi que le remplacement de deux portes coupe-feu.

Coût d'investissement de 3 099.13 € HT.

11/ Achat de 5 housses d'horodateurs en cas de travaux, de pannes majeures ou de gratuité.

Coût d'investissement de 1 484.00 € HT.

Le coût total de l'investissement réalisé sur l'année 2023 est de 113 221.82 € HT.

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

Investissements 2024

Dans la continuité des actions conduites en 2023, les investissements pour l'année 2024 seront portés sur les projets suivants :

1 / Le renouvellement des caméras de surveillance des trois parkings, en lien avec le déploiement du réseau de vidéoprotection de la Ville.

Les travaux commenceront début 2024 par l'installation du centre de commande au bureau de la R.M.B.S avec un raccordement à la fibre et le changement des caméras du parking Centre-Ville. Le coût d'estimation de cette première partie d'investissement est d'environ 75 000.00 €. Viendra en 2^{ème} partie, en 2025, le changement des caméras du Prorel 1 et le Prorel 2 avec un coût de réalisation de 30 000 € par parking.

L'estimation de l'ensemble du projet est d'environ 135 000 € TTC sur 2 ans. (2024/2025).

2/Le projet de remplacement du système et du matériel de contrôle d'accès et de paiement des parcs est en cours. Pour rappel, nous travaillons actuellement avec la société SKIDATA et le matériel est très vieillissant (+ de 10 ans). Il ne correspond plus à l'attente des usagers du stationnement dans un parking souterrain. Notre objectif est de moderniser nos équipements, avec la possibilité de réserver à distance une semaine de stationnement en utilisant par exemple un QR code. Nous souhaitons également proposer le paiement directement au niveau des bornes de sortie, et de limiter les coûts de fonctionnement et d'entretien. Pour toutes ces raisons, notre prestataire actuel est trop onéreux en gestion courante et en cas de dysfonctionnement ou de panne le délai d'intervention est bien trop long.

Ce renouvellement de matériel va s'effectuer sur 3 ans pour un investissement estimé de 210 000 € TTC, selon l'échéancier suivant :

Année 2024 : Le Prorel 1. Ce parking servira de test pour juger de l'efficacité du nouveau système mis à disposition des usagers.

Année 2025 : Le parking du Centre-Ville. Ce système permettra de contrôler les accès des résidents passant par le parking pour accéder à leurs garages privés et des usagers payants leur stationnement.

Année 2026 : Le Prorel 2. Cette dernière tranche nous permettra de se séparer définitivement de SKIDATA.

3 / Nous avons été contactés par S.C.V Domaine Skiable pour la création d'un parc à vélo au niveau du Prorel 1.

Mr Guillaume Bertrand (Directeur des opérations sur Serre Chevalier) a proposé un partenariat sur ce projet.

Il désire inciter les employés de S.C.V à se déplacer à vélo et envisage de contribuer financièrement à la création de ce parc à vélos.

Une estimation a été réalisée pour ce projet et s'élève à 34 500.00 € HT.

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

4/ Les boxes du Prorel 1 répondant à un besoin des usagers, il est prévu de construire 5 boxes supplémentaires au niveau - 4 du parking.

Installer ces boxes permettrait de réaliser des recettes constantes sur ce parking pour absorber les coûts de fonctionnement, sans pénaliser les capacités d'accueil du parking car le niveau concerné est largement sous utilisé.

L'estimation est en cours pour ce projet.

5/ Achat d'un horodateur pour la mise en place du stationnement payant sur le parking aérien du parking Prorel 1.

Coût de l'achat d'un horodateur est de 5 500.00 € HT.

AR Prefecture

005-210500237-20231213-2023_12_172-DE
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement - Prospective sur la période 2023-2027

Taux d'inflation (hypothèses)

0,50%

1,60%

5,30%

4,30%

4,50%

1,80%

1,80%

1,80%

Chapitres	Libellé	Rétrospective				Prospective									
		2020	2021	2022	% 2022/2021	2023	% 2023/2022	2024	% 2024/2023	2025	% 2025/2024	2026	% 2026/2025	2027	% 2027/2026
013	Atténuations de charges	0	0	856	0,00%	0	-100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	379 676	408 447	541 031	32,46%	552 258	2,08%	577 110	4,50%	587 498	1,80%	598 073	1,80%	608 838	1,80%
73	Produits issus de la fiscalité														
74	Subventions d'exploitation														
75	Autres produits de gestion courante			859	0,00%	590	-31,37%	500	-15,23%	500	0,00%	500	0,00%	500	0,00%
7542	Forfait post-stationnement			62 355	0,00%	67 231	7,82%	70 000	4,12%	72 000	2,86%	73 000	1,39%	75 000	2,74%
7588	Dotation Etat "Pertes de recettes Covid19"		121 661	7 691	-93,68%										
76	Produits financiers														
77	Produits exceptionnels	17 313	6 230	1 013	-83,74%	0	-100,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%
775	Cessions d'actifs														
78	Reprises sur provisions et dépréciations														
	Total des recettes réelles d'exploitation (a)	396 989	536 337	613 805	14,44%	620 079	1,02%	648 610	4,60%	660 998	1,91%	672 573	1,75%	685 338	1,90%
011	Charges à caractère général	174 169	175 813	239 409	36,17%	269 189	12,44%	281 303	4,50%	286 366	1,80%	291 521	1,80%	296 768	1,80%
012	Charges de personnel, frais assimilés	142 795	183 448	191 504	4,39%	191 267	-0,12%	225 500	17,90%	229 559	1,80%	233 691	1,80%	237 898	1,80%
014	Atténuations de produits														
65	Autres charges de gestion courante	16 438	7 974	7 998	0,31%	8 314	3,94%	8 688	4,50%	8 844	1,80%	9 004	1,80%	9 166	1,80%
66	Charges financières														
67	Charges exceptionnelles	810	43	504	1063,47%	1 194	136,80%		-100,00%		0,00%		0,00%		0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations			1 000	0,00%		-100,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés														
	Total des dépenses réelles d'exploitation (b)	334 212	367 278	440 416	19,91%	469 964	6,71%	515 491	9,69%	524 770	1,80%	534 216	1,80%	543 831	1,80%
	Epargne de gestion (a)-(b)	62 777	169 059	173 389	2,56%	150 115	-13,42%	133 119	-11,32%	136 228	2,34%	138 357	1,56%	141 507	2,28%
66	-Intérêts de la dette	0	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
	Epargne brute	62 777	169 059	173 389	2,56%	150 115	-13,42%	133 119	-11,32%	136 228	2,34%	138 357	1,56%	141 506	2,28%
16	-Remboursement du capital de la dette	0	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
	Epargne nette	62 777	169 059	173 389	2,56%	150 115	-13,42%	133 119	-11,32%	136 228	2,34%	138 357	1,56%	141 505	2,27%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
10222	FCTVA	9 835	599	8 887	1383,64%	23 117	160,12%	15 909	-31,18%	15 420	-3,08%	14 764	-4,26%	10 499	-28,89%
13	Subventions d'investissement	14 850	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
16	Souscription d'emprunts														
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 470	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Autres recettes d'investissement														
	Total des recettes réelles d'investissement	26 155	599	8 887	1383,64%	23 117	160,12%	15 909	-31,18%	15 420	-3,08%	14 764	-4,26%	10 499	-28,89%
10	Dotations, fonds divers et réserves														
16	Remboursement du capital de la dette														
165	Dépôts et cautionnements reçus	540	390	0	-100,00%	165	0,00%	0	-100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
2	Dépenses d'équipement	79 511	69 530	147 080	111,54%	242 463	64,85%	235 000	-3,08%	225 000	-4,26%	160 000	-28,89%	150 000	-6,25%
	Autres dépenses d'investissement														
	Total des dépenses réelles d'investissement	80 051	69 920	147 080	110,36%	242 628	64,96%	235 000	-3,14%	225 000	-4,26%	160 000	-28,89%	150 000	-6,25%
	Fonds de roulement en début d'exercice	147 777	156 658	256 397	63,67%	291 593	13,73%	222 197	-23,80%	136 225	-38,69%	62 873	-53,85%	55 994	-10,94%
	Résultat de l'exercice (Inv.+Expl.)	8 881	99 738	35 196	-64,71%	-69 396	-297,17%	-85 972	23,88%	-73 352	-14,68%	-6 879	-90,62%	2 005	-129,15%
	Fonds de roulement en fin d'exercice	156 658	256 397	291 593	13,73%	222 197	-23,80%	136 225	-38,69%	62 873	-53,85%	55 994	-10,94%	57 999	3,58%
	Capital Restant Dû cumulé au 01/01	0	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Capital Restant Dû cumulé au 31/12	0	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	-1	0,00%